

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2459

CE PROJET DE RÈGLEMENT AFFECTE LA ZONE C-1081

À sa séance du 25 août 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du Règlement n° 2459.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1081, les usages C4-02-04 « Jeu de guerre intérieur », C4-02-05 « Parc d'amusement intérieur », C4 02-09 « Centre sportif, piscine ou gymnase », C4-02-11 « Golf ou pratique de golf intérieur » et C4-02-12 « Salle de jeu électronique » du groupe « Commerce et service (C) ».

Cette zone est située le long de la rue Saint Jacques.

Ce projet de règlement contient des dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Une réunion d'information et de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra à l'hôtel de ville, le 14 septembre 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 21 septembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails, voir l'avis ci-joint.



**Saint-Jean-
sur-Richelieu**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2459

1. Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement

Le 25 août 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

Règlement n° 2459

« *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1081, les usages C4-02-04 « Jeu de guerre intérieur », C4-02-05 « Parc d'amusement intérieur », C4 02-09 « Centre sportif, piscine ou gymnase », C4-02-11 « Golf ou pratique de golf intérieur » et C4-02-12 « Salle de jeu électronique » du groupe « Commerce et service (C) ».*

Cette zone est située le long de la rue Saint Jacques. »

Ce projet de règlement contient des dispositions pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	14 septembre 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 21 septembre 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

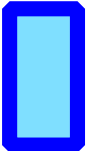
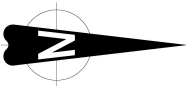
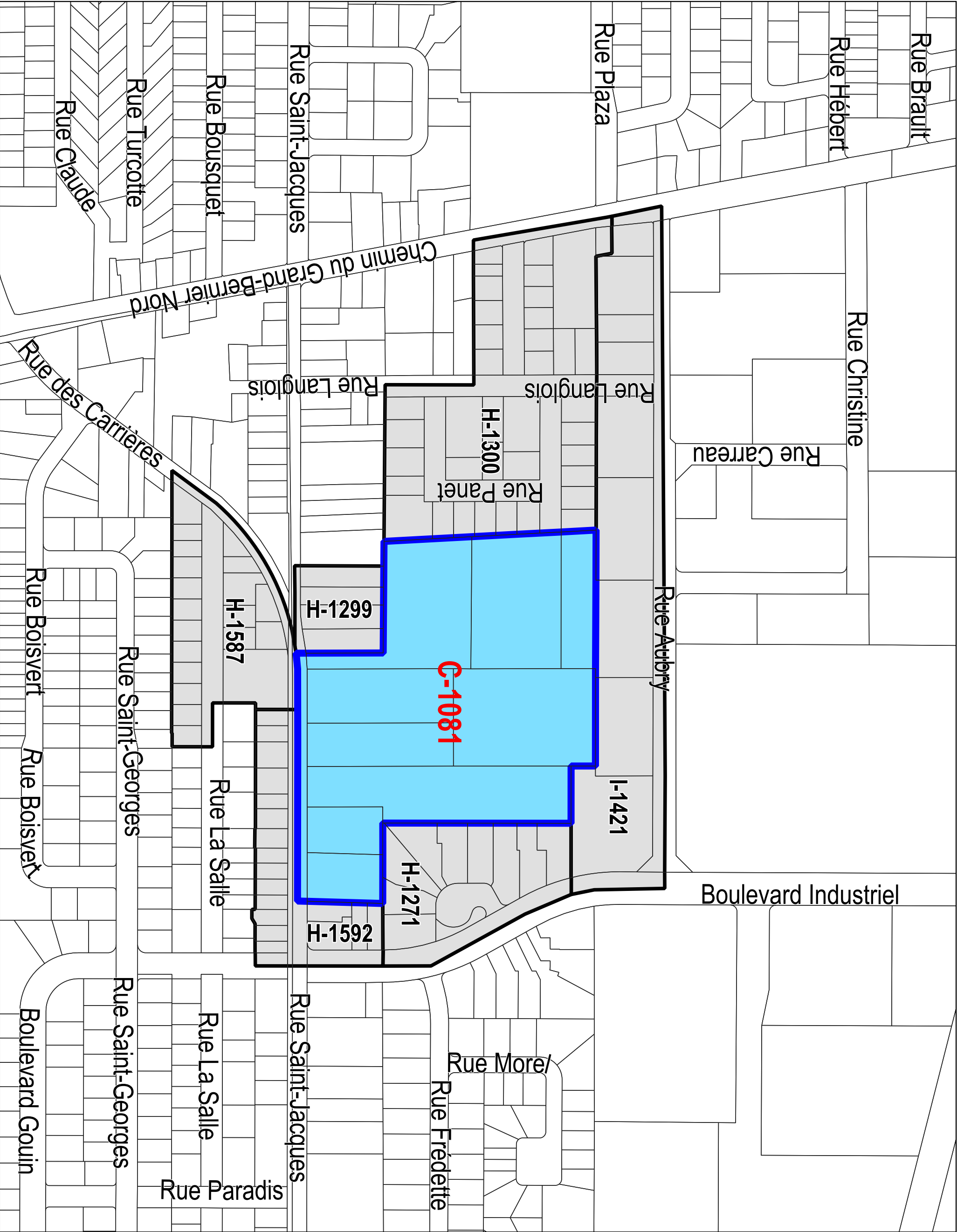
3. Zones affectées par ce projet de règlement

Ce projet de règlement affecte la zone C-1081.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.



Zone C-1081



Zones contigües

No	Révision	Par	Date	



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

TITRE

PLAN DES ZONES CONTIGÜES

RÈGLEMENT 2459

DESSINÉ	DATE
I. Savadogo	14 juillet 2026

PRÉPARÉ	ÉCHELLE
K. Saib	Aucune

APPROUVÉ	PLAN No
K. Saib	MRU-2026-5111-ZC